



Municipalité de **Saint-Louis- de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 1 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Sylvie Salois, mairesse suppléante, en l'absence de monsieur Yvon Carle.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:
- Yvon Carle, maire

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agiras comme greffier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h30.

2025-04-070

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 1er avril 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 1er avril 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉ

2025-04-071

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

DG ou DGA

Maire

- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SOUTIEN EXTERNE POUR LA GESTION D'UNE PLAINTE
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-072

4 - SOUTIEN EXTERNE POUR LA GESTION D'UNE PLAINTE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une plainte de nature confidentielle et a l'obligation de faire enquête ;

ATTENDU QUE par soucis d'équité et de neutralité, le conseil municipal désire mandater une firme externe pour effectuer cette enquête ;

EN CONSÉQUENCE, nous mandatons la firme OPTIONS GRH à effectuer l'enquête en lien avec la plainte reçue et en faire rapport au conseil à la suite de celle-ci.

Proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les citoyens à la période de questions.

- Madame Vallières demande qu'on explique la nature de la plainte

Les élus lui répondent que la plainte est de nature confidentielle et que pour la durée de l'enquête aucun élément ne peut être divulgué.

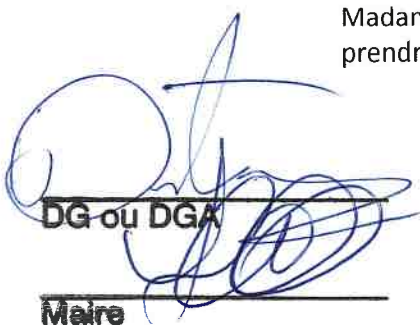
- Monsieur Meunier dit que l'avis public de convocation n'avais pas l'information disant que c'était pour la gestion d'une plainte

M. Bonneau-Leclerc ainsi que le DG et la DGA lui confirment que c'est écrit sur la convocation que c'est pour la gestion d'une plainte mais que le texte descriptif n'y est pas.

- Madame Vallières demande pourquoi le rang Saint-François fût fermé pendant une pleine semaine alors que l'eau n'a débordé que pendant une journée.

La mairesse suppléante lui répond que ce fût par mesure de sécurité et que bien que la route fût inondée que quelques heures, elle a été fortement endommagée par le courant qui s'est infiltré sous la chaussée.

Madame Vallières relance en disant que nous ne sommes pas des ingénieurs civils pour prendre de tels décisions et que le Directeur-Général est un menteur.


DG ou DGA
Maire

Le DG répond que la compagnie Sintra a envoyé un ingénieur civil qui a justement confirmé que la route est endommagée sur une longueur de 125 mètres et que donc nous avons bien agi et dans le meilleur intérêt des citoyens et de leur sécurité.

Devant le manque de respect du décorum et des règles de la période de questions, la séance prend fin.

2025-04-073

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Daniel Tremblay
Greffier
Yvon Carle
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».